



Assemblée générale

Soixante-sixième session

13^e séance plénière

Mercredi 21 septembre 2011, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

En l'absence du Président, M. Salehi (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 5.

Allocution de M. Álvaro Colom Caballeros, Président de la République du Guatemala

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guatemala.

M. Álvaro Colom Caballeros, Président de la République du Guatemala, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Guatemala, S. E. M. Álvaro Colom Caballeros, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Colom Caballeros (*parle en espagnol*) : Mes premiers mots seront pour saluer l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, notre Président pour la présente session de l'Assemblée, dont la longue expérience à l'ONU est de bon augure pour la bonne marche de nos travaux.

Je souhaite également saluer le travail remarquable réalisé par M. Joseph Deiss, de la Suisse,

au poste de Président sortant. Notre délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies a eu l'occasion de travailler très étroitement avec M. Deiss, et nous pouvons témoigner de son engagement exceptionnel au service de l'ONU et de son immense capacité de travail.

Je salue également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Je lui réitère notre considération pour sa gestion, et le félicite de son élection pour un nouveau mandat de cinq ans, en le remerciant de l'appui qu'il a apporté à mon pays et à l'Amérique centrale, principalement lors de sa récente visite au Guatemala.

Ma présence à chaque session de l'Assemblée générale durant les quatre années de ma présidence atteste de notre appui à l'ONU et de notre reconnaissance pour le soutien qu'elle nous apporte.

En l'occurrence, elle revêt un sens tout particulier, pour deux raisons. Premièrement, parce que je viens informer l'Assemblée des réalisations de notre gouvernement ainsi que de certaines questions en suspens. Et deuxièmement, parce que je peux annoncer à l'Assemblée qu'il y a 10 jours à peine s'est tenu dans mon pays le premier tour des élections législatives, dans un climat d'intense participation citoyenne, mais calme et normal, qui a permis de consolider nos progrès vers une société démocratique et participative.

Je voudrais, par conséquent, commencer par quelques mots sur les avancées enregistrées au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Guatemala, en dépit des obstacles exceptionnels auxquels nous nous sommes heurtés en raison de la crise financière internationale de 2008-2009, d'une grave crise politique nationale, en 2009, qui a été surmontée dans le respect de l'état de droit et des faits avérés ressortis des enquêtes, des effets de trois catastrophes naturelles de grande ampleur, qui nous ont valu 109 jours d'état d'urgence, ainsi que des problèmes historiques auxquels nous devons faire face et qui continueront de se poser à l'avenir.

Si je voulais résumer en quelques mots en quoi ce mandat de mon gouvernement est important, je devrais évoquer les 10 points suivants.

Premièrement, mon gouvernement a fait de l'être humain et des questions sociales sa priorité, ce qui n'était pas le cas depuis 50 ans. Nous nous sommes efforcés de faire reculer la pauvreté et la pauvreté extrême, avec à la clef des résultats tangibles, dus notamment à nos programmes de cohésion sociale et, en particulier, aux transferts d'argent assortis de conditions consentis aux mères de famille vivant dans l'extrême pauvreté, et dont ont bénéficié déjà plus de 940 000 familles.

Deuxièmement, nous avons récupéré des espaces au profit des pouvoirs publics et de l'État dans des domaines qui étaient autrefois assujettis aux intérêts des entreprises privées.

Troisièmement, nous avons commencé à endiguer et inverser la terrible escalade de la délinquance héritée du passé, grâce à la restructuration des forces de sécurité et à la promotion de politiques qui s'attaquent de front à la criminalité organisée au lieu de s'en accommoder.

Quatrièmement, et en relation avec ce qui précède, nous avons récupéré des territoires entiers autrefois aux mains des trafiquants de drogue, en particulier dans la biosphère maya dans le département nord du Petén qui couvre plus de 138 000 hectares. Quelque 48 000 têtes de bétail ont été retirées de cette zone dont le Gouvernement a regagné le contrôle. Nous avons effectué des saisies de drogue sans précédent dans le pays. En trois années et demie, nous avons confisqué 12 milliards de dollars, l'équivalent de presque deux budgets nationaux. À titre de comparaison, pendant les huit années qui ont précédé l'entrée en fonction de mon gouvernement, à peine 1 milliard de dollars avait été confisqué.

Ici je voudrais ouvrir une parenthèse pour insister sur le fait que quelle que soit l'ampleur des efforts que nous réaliserons dans la région de l'Amérique centrale, avec le Mexique et la Colombie, il est indispensable de maîtriser la consommation de la drogue. Les pays où se trouve le marché de la drogue doivent accepter leur part de responsabilité dans les meurtres commis quotidiennement dans notre région et dans les ventes d'armes incontrôlées qui s'y déroulent. Ils doivent accepter de partager les responsabilités en matière de contrôle des armes, de contrôle du blanchiment d'argent, qui sème la mort dans notre région, et de contrôle des usines qui fabriquent des précurseurs chimiques pour les drogues synthétiques. Ces pays doivent assumer la responsabilité de la destination suivie par ces produits et ces armes.

Nous ne pouvons pas maîtriser la criminalité organisée en Amérique centrale sans l'appui du Mexique et de la Colombie. Nous ne pouvons pas gagner cette bataille si les marchés consommateurs ne jouent pas leur rôle. Nous ne pouvons pas continuer à verser notre sang et à encaisser les balles. C'est injuste. Les marchés consommateurs doivent véritablement assumer leur part de responsabilité.

Cinquièmement, nous avons lancé une série de politiques de vaste portée en faveur de la transparence, avec notamment la création du Secrétariat de la transparence et l'adoption d'une loi sur l'information publique.

Sixièmement, le secteur énergétique a été rénové et adapté pour être plus respectueux de l'environnement et pour contrer les effets de la hausse du prix des hydrocarbures.

Septièmement, nous avons créé deux grands couloirs économiques dans les régions touchées par la grande pauvreté, afin de favoriser un développement véritable. À ces initiatives s'ajoutent la construction de l'axe transversal du Nord qui reliera le Chiapas, au Mexique, à notre voisin, le Honduras, et la construction d'une autoroute le long du fleuve Polochic.

Huitièmement, nous avons mené une politique étrangère dynamique, qui a permis à la région centroaméricaine de repartir sur de nouvelles bases et rendu possible une meilleure compréhension avec nos voisins d'Amérique latine et des Caraïbes. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

Neuvièmement, nous avons totalement respecté le principe de l'autonomie municipale et avons renforcé

le pouvoir des municipalités, qui sont ainsi devenues le quatrième pouvoir du système démocratique.

Dixièmement, nous avons également respecté strictement l'indépendance des différents pouvoirs publics.

Enfin, nous avons pris toutes ces mesures en préservant et en renforçant dans le même temps une situation macroéconomique stable et solide. Le Guatemala fait partie des trois pays dont l'économie n'a pas pâti de la crise financière.

Certaines questions importantes nécessitent la participation de toutes les institutions publiques, notamment du Congrès de la République qui vote les lois et des institutions qui forment le système judiciaire du pays. Je pense, entre autres, à la lutte frontale que nous sommes en train de livrer contre l'impunité qui s'est installée au Guatemala. Sept sur les 10 narcotrafiquants les plus recherchés, qui sont connus de tous les Guatémaltèques, sont aujourd'hui en prison et font l'objet d'un procès. Le Gouvernement a ouvert des procès pour les crimes contre l'humanité commis pendant les 36 années de guerre civile qui a pris fin en 1996. Des jugements ont déjà été rendus dans certaines affaires et dans d'autres, les procès se poursuivent.

Je tiens ici à souligner le rôle crucial joué par l'ONU par le truchement de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, organisme unique en son genre parrainé par l'ONU, qui bénéficie de l'appui solide non seulement de mon gouvernement mais aussi de la société civile. Nous nous félicitons que le mandat de cette Commission ait été prolongé de deux années jusqu'en septembre 2013 et nous reconnaissons l'importance des résultats qui ont été accomplis depuis sa mise en place.

Parmi les principaux défis que nous devons relever, je me dois de mentionner les suivants.

Premièrement, malgré les progrès enregistrés sur le plan social, nous devons reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer la pauvreté et élever le niveau de vie de la population guatémaltèque. Pendant des années, la population a été négligée, en particulier les plus vulnérables d'entre elle, à savoir les enfants, les mères célibataires et toute la population autochtone, qui représente la majorité des Guatémaltèques.

Je suis convaincu que les actions menées doivent être institutionnalisées grâce à des programmes de cohésion sociale et à des programmes présidentiels. Cela va nécessiter une transformation budgétaire en

profondeur qui dotera l'État des ressources indispensables pour qu'il tienne ses engagements. Tout cela ne sera pas possible sans le concours et la participation du Congrès de la République, même si le Gouvernement central y est favorable, comme c'est le cas.

Sur le plan économique, il convient de revitaliser les activités productives dans un cadre de stabilité financière et de réforme budgétaire compatible avec le financement du développement.

Deuxièmement, en raison de notre situation géographique, le Guatemala s'est transformé en point de transit important pour les activités illicites, notamment le commerce de stupéfiants et la traite des personnes, tous deux aux mains de la criminalité transnationale organisée. Nous avons déployé des efforts vigoureux pour nous attaquer à ce phénomène et répondre aux citoyens qui demandent plus de sécurité.

La coopération régionale et internationale est indispensable à cet égard. Les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale ont adopté une stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, un document historique qui a été présenté, avec l'appui des Gouvernements colombien et mexicain, à la communauté internationale au cours d'une conférence internationale organisée les 22 et 23 juin dernier au Guatemala. L'aspect fondamental est que nous avons agi énergiquement, toutefois il est impératif de concrétiser cet effort en mettant en oeuvre les 22 projets qui nécessitent un financement.

Je tiens à rappeler ici les paroles prononcées par le Président Calderón du Mexique à la conférence internationale de juin lorsqu'il a demandé quelle sorte de paix règnerait en Amérique centrale, au Mexique, en Colombie si nous trouvions au nord du Canada. Il nous suffirait de changer de position géographique pour que le problème n'existe plus. J'insiste une fois encore sur la responsabilité partagée des marchés consommateurs de drogue.

Troisièmement, il est très difficile de promouvoir le développement quand on ne cesse de faire face à de graves catastrophes naturelles. Ces derniers temps, nous avons été victimes d'au moins une catastrophe naturelle par an. Cela s'explique notamment par les changements climatiques et la grande vulnérabilité de l'Amérique centrale aux conséquences de ce phénomène. Nous réaffirmons donc qu'il est impératif que l'humanité fasse front commun pour défendre notre habitat commun, pour garantir la survie de notre

planète. La communauté internationale doit redoubler d'efforts et adopter des mesures concrètes à la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Durban, en Afrique du Sud, en décembre.

Mes précédentes interventions devant l'Assemblée, je les ai conclues sur des références à notre politique extérieure, en particulier quand elle a une incidence sur les activités de l'Organisation des Nations Unies ou en subit les effets.

Mon gouvernement a développé une politique extérieure active, qui, entre autres, vise à renforcer le processus d'intégration, dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Au titre de cette politique active, nous avons bon espoir que dans trois semaines environ, un de nos principaux objectifs sur le plan multilatéral se réalisera, à savoir l'élection par l'Assemblée générale du Guatemala comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour les deux prochaines années. Une telle élection redynamisera notre engagement envers l'ONU et, en même temps, consolidera notre propre politique extérieure, puisque nous aurons ainsi à traiter d'un ordre du jour thématique vaste et complexe. Nous allons jouer notre rôle de façon responsable et indépendante, et dans le respect des principes et valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies.

Je remercie notre groupe régional, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, d'avoir entériné notre candidature et je remercie d'avance tous les États Membres de l'appui qu'ils ne manqueront certainement pas de nous apporter.

Le thème central de notre débat général est la médiation. Je voudrais réitérer notre plein engagement à renforcer la diplomatie préventive et les instruments dont dispose l'ONU pour prévenir les conflits. Dans ce contexte, nous pouvons même accepter des régimes de sanctions, à condition qu'ils résultent de décisions collectives adoptées par le Conseil de sécurité.

En revanche, nous nous opposons aux sanctions et aux mesures coercitives adoptées unilatéralement. C'est pourquoi nous demandons officiellement au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever le blocus économique imposé à la République de Cuba. Nous estimons que cette décision présenterait beaucoup d'avantages pour les deux pays.

Nous suivons avec attention et espoir les événements qui touchent différents pays de l'Afrique du Nord, qui vont permettre aux peuples concernés de s'exprimer davantage. Il est clair qu'il leur appartient de décider du destin de leur pays.

Mais il est clair également qu'en cette période agitée, on ne peut remettre à plus tard le règlement du conflit séculaire qui oppose l'État d'Israël à ses voisins. Nous plaidons pour la création d'un État palestinien viable et prospère, vivant dans la paix et l'harmonie, à l'intérieur de frontières sûres et défendables, aux côtés de l'État d'Israël. Certes la communauté internationale peut accompagner les efforts en ce sens, comme cela a été fait dans le cadre du Quatuor, constitué des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et de l'ONU, mais c'est aux deux parties, Israël et Palestine, qu'il incombe de concrétiser cet objectif en menant des négociations directes sur toutes les questions en suspens.

Nous réitérons notre attachement à la relance du processus d'intégration régionale du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour établir des liens plus étroits avec nos voisins de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous appuyons avec enthousiasme la création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Autre question d'une importance cruciale, nous estimons que la signature d'un accord spécial est un pas important dans le règlement du différend territorial de longue date qui nous oppose au pays frère qu'est le Belize. Cet accord permettra aux deux pays de saisir la Cour internationale de Justice en vue d'un règlement juridique, en attendant que les processus juridiques internes soient menés à bien. Il me plaît d'annoncer que le Congrès guatémalien a approuvé cet accord à l'unanimité. La prochaine étape sera de le soumettre à la consultation populaire.

Selon le calendrier ancestral maya, aujourd'hui est le jour de l'équilibre, le jour de l'aube, le jour où le perroquet chante et annonce une aube nouvelle. Nous sommes donc réunis aujourd'hui le jour où on célèbre une aube nouvelle, et cette aube nouvelle doit être placée sous le signe de la paix, du recul de la pauvreté, de l'harmonie et du respect, en particulier le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le

Président de la République du Guatemala de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Álvaro Colom Caballeros, Président de la République du Guatemala, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Sénégal.

M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Wade : Le Sénégal se réjouit du choix qui s'est porté sur M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour diriger la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi je lui adresse, à lui et à son pays, toutes mes félicitations. Je voudrais également saisir cette occasion pour l'assurer du soutien de la délégation sénégalaise durant son mandat.

J'exprime aussi à son prédécesseur, M. Joseph Deiss, notre satisfaction pour tous les efforts qu'il a déployés afin que l'Assemblée générale, revitalisée et renforcée, joue pleinement le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies.

Je voudrais également renouveler au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, mes chaleureuses félicitations pour tout ce qu'il a fait pour l'Organisation.

Je voudrais aborder le sujet qui nous a été proposé, à savoir le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends. La Charte des Nations Unies prévoit un certain nombre de dispositions pour prévenir et régler les conflits. Cette ambition, qui a été codifiée dans la Charte il y a 66 ans par les pères fondateurs, malgré des progrès évidents, reste encore, à bien des égards, un défi à relever. Ce défi interpelle nos consciences en même temps qu'il engage nos responsabilités individuelles et collectives pour épargner les générations actuelles et futures du fléau de la guerre.

Si, depuis la fin de la guerre froide, le spectre d'un conflit majeur s'est éloigné, des millions d'hommes et de femmes, à travers le monde, continuent de souffrir des conséquences désastreuses de conflits anciens et nouveaux.

La paix peut être menacée de différentes manières. Elle peut être menacée lorsque, sur le terrain fertile des antagonismes politiques et des conflits sociaux, économiques ou religieux, l'affrontement prend le pas sur la tolérance, le respect et l'acceptation de nos différences.

La paix est menacée aussi quand l'aspiration légitime des peuples à la liberté et au respect des droits de l'homme ne trouve comme réponse que l'indifférence et le refus du dialogue, si ce n'est la répression systématique, comme cela se fait encore dans certains pays.

Le sujet de réflexion porte donc sur la médiation. La médiation est traitée dans la Charte, mais il y a des notions voisines, comme les bons offices ou les négociations. Je voudrais pour ma part examiner de près cette notion, ne pas m'en éloigner, de façon à pouvoir apporter quelque-chose dans ce débat. Je définirais la médiation comme un mécanisme par lequel une personne, un État ou une institution s'intercale entre deux parties en conflit, réel ou potentiel, et cherche à rapprocher les points de vue pour faire arriver les parties, par des concessions, à un consensus. Il s'agit donc d'un mécanisme qui peut s'appliquer autant dans les conflits internes que dans les conflits entre États.

J'ai fait tout à l'heure allusion à deux déclarations de notre institution, la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux (résolution 37/10) de 1982 et la Déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine (résolution 43/51) de 1988, auxquelles on peut ajouter l'Agenda pour la paix (A/47/277), élaboré après la première réunion au sommet du Conseil de sécurité de janvier 1992, pour asseoir une doctrine dite de prophylaxie des tensions par l'alerte précoce et la diplomatie préventive.

Il reste que notre Organisation, toute seule, ne peut pas tout faire. Il nous faut donc faire preuve d'imagination. Notre Charte prévoit des opérations de médiation à d'autres niveaux, notamment le niveau

régional. Il est regrettable que l'Afrique ait oublié un mécanisme très original qui était souvent utilisé au lendemain de l'indépendance : la rencontre de chefs d'État à la frontière pour traiter directement des différends. Malheureusement, nous perdons de plus en plus cette très bonne vieille habitude pour en arriver à des mécanismes qui, somme toute, sont des mécanismes généraux et internationaux.

Dans les deux catégories de la médiation – dans un pays ou entre pays – nous avons une très riche expérience en Afrique de l'Ouest. Je me contenterai de les évoquer car certaines de ces expériences sont relativement connues.

Par exemple, dans les conflits internes, j'ai eu à intervenir personnellement à la demande de chefs d'État alors que j'étais chef d'un parti d'opposition – des chefs d'État qui avaient apprécié que j'aie choisi à l'époque l'opposition démocratique interne plutôt que la lutte par des mouvements de libération armés. J'ai réussi très souvent à rapprocher des points de vue, et même à faire intégrer des opposants dans les différents gouvernements, ce que j'ai fait moi-même plus tard en acceptant de rentrer dans le gouvernement de celui qui fut mon adversaire pendant de nombreuses élections.

Je pourrais citer maintenant le cas de la Guinée-Bissau, qui a été réglé par un trio de chefs d'État dont j'étais, lesquels ont décidé de se rendre dans le pays, où il y avait un conflit avec les militaires, pour remettre de l'ordre, et cela a été un succès. Les chefs d'État en question étaient ceux du Nigéria, du Ghana et du Sénégal, donc. Tout récemment, il y a eu le cas de la crise ivoirienne, qui a connu un dénouement heureux grâce à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soutenue par l'ONU et la France.

Je pourrais ajouter la normalisation de la situation au Niger et en Guinée (Conakry), où la CEDEAO a procédé à des médiations qui ont réussi, malgré les difficultés, à mettre en place des gouvernements élus. Je pourrais citer aussi pour m'en réjouir la proclamation pacifique de l'État du Soudan du Sud. Je voudrais saluer les représentants de ce pays frère ici à l'Organisation des Nations Unies.

Il y a bien entendu d'autres cas. Mais je voulais simplement montrer qu'au niveau régional, beaucoup de conflits peuvent être réglés directement par les États, et parfois avec l'assistance soit d'un pays

extérieur, comme la France, soit de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais, pour terminer l'évocation de ces cas, dire qu'il y a quelques jours seulement, alors qu'il y a des menaces de troubles à la frontière du Libéria et de la Côte d'Ivoire, le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a convoqué un petit groupe de pays voisins, et nous avons pu, avec l'aide de l'ONU, mettre en place un mécanisme pour prévenir de l'intervention de mercenaires qui étaient en Côte d'Ivoire et qu'on soupçonne de vouloir intervenir pour troubler les élections au Libéria.

Malheureusement, malgré tous ces succès, il y a encore des conflits potentiels, comme celui qui est né des relations entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et le conflit potentiel au Darfour.

Je voudrais passer maintenant à la solution de la médiation appliquée à des conflits entre États. Je ne prendrai qu'un exemple. Cet exemple est celui de la Palestine et de l'État d'Israël, et je tiens à saluer tous les efforts qui ont été faits depuis des dizaines d'années pour pouvoir rapprocher les deux parties. Des efforts qui malheureusement n'ont pas abouti, à telle enseigne que nous sommes aujourd'hui saisis d'une demande de la Palestine adressée à l'Assemblée générale pour être reconnue comme un État Membre de l'ONU. Il n'y a absolument aucun doute sur le fait que le Sénégal soutient cette demande de la Palestine. Cette position n'est que la conséquence d'une politique qui est la nôtre depuis très longtemps, d'autant plus qu'aujourd'hui le Sénégal assume la présidence du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mais je voudrais dire que le Sénégal soutient autant un État palestinien indépendant à l'intérieur de frontières internationalement reconnues que l'existence de l'État d'Israël. Chaque pays doit vivre à l'intérieur de ses frontières. Il est évident que cela n'est pas facile, mais la communauté internationale va s'y employer.

Je saisis cette occasion pour apporter simplement une précision, car en dépit de ma proximité avec les pays arabes et les Palestiniens, il y a quelques jours, une déclaration a été faite m'attribuant l'intention de jouer un rôle de médiateur dans le conflit israélo-palestinien. Cette compréhension du Premier Ministre Nétanyahou est une erreur. Je n'ai jamais été médiateur dans le conflit entre la Palestine et Israël. Je n'ai

jamais cherché à le faire. Au demeurant, je crois qu'il faut peut-être faire beaucoup plus que d'appeler un pays ou une personne pour faire de la médiation dans une situation aussi compliquée.

Je m'inscris en tout cas dans le sens de toutes les bonnes volontés pour trouver une solution. Étant donné que je suis lauréat du prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, je dois honorer cette distinction. Donc partout où je peux intervenir pour trouver des solutions, je le fais sous ma propre responsabilité, ce qui n'engage personne. C'est ainsi que j'ai eu à intervenir personnellement pour la libération du jeune soldat Gilad Shalit, il y a quelques années.

Malheureusement cela n'a pas abouti, mais j'ai dû sur la base de quelques suggestions reprendre l'initiative il y a une quinzaine de jours. Ce qui a déclenché, semble-t-il, une réaction dans laquelle on prête à M. Nétanyahou le propos d'avoir dit qu'il ne voulait pas de la médiation sénégalaise, le Sénégal étant trop proche de la Palestine. Il s'est simplement trompé. Je ne fais pas de médiation. Je fais les bons offices. Je prends sur ma responsabilité pour faire libérer un jeune lorsque je pense que ce jeune devrait être ailleurs que dans une prison, et lorsque je pense que je peux convaincre les parties, surtout les parties palestiniennes – autant le Gouvernement actuel de la Palestine que les gens du Hamas – de la nécessité, pour des raisons humanitaires, de libérer ce jeune.

Si je réussis c'est très bien, si j'échoue ça ne m'empêchera pas de recommencer. Et je voudrais dire que ça je le fais quelle que soit la position des deux parties, c'est-à-dire quelle que soit la position d'Israël et la position du Hamas; parce que cela est conforme à ma philosophie de la paix et au choix que j'ai fait de contribuer à éteindre les foyers partout où ils se manifestent.

Je considère que la peur et la méfiance qui font qu'Israël et la Palestine ne peuvent même pas entamer des discussions pourraient être en quelque sorte dissipées – c'est une simple suggestion que je fais au Secrétaire général – en mettant en place un comité de trois États qui seraient choisis par chacune de ces deux parties; et ces trois États se mettraient à discuter pour savoir quelles sont les garanties qu'exige l'autre partie pour accepter de s'engager dans la voie des négociations, ou pour qu'existent deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine. Parce que jusqu'à présent, en fait, il n'y a pas de dialogue direct, il n'y a pas de dialogue indirect. Et cela pourrait, je crois,

faciliter la compréhension des positions des uns et des autres et la dissipation des craintes et des inquiétudes, facteurs psychologiques qui sont des obstacles majeurs à toute discussion et à toute entente.

Peut-être que je me trompe, peut-être que cela ne conduirait pas à grand-chose, mais enfin il ne coûte rien d'essayer. Je souhaite qu'avant de répondre « non », le Secrétaire général réfléchisse à ma proposition pendant au moins 40 jours, et après ça, seulement si, avec ses collaborateurs, il pense que cela ne peut pas faire avancer les problèmes, il pourra se prononcer. Mais on m'a appris qu'il fallait essayer de comprendre les propositions. Je suis prêt à expliquer davantage, même dans un document, pourquoi j'ai fait cette proposition qui pourrait éventuellement être améliorée par d'autres apports.

Je voudrais maintenant en arriver à la fin de mon propos pour dire un mot sur la réforme du Conseil de sécurité. Cette réforme nous revient de façon cyclique depuis 18 ans : on en parle et on n'avance pas, parce qu'il y a de grandes confusions.

Il est évident que le système actuel du Conseil de sécurité a quelques avantages. Pour ma part, je pense qu'un Conseil de sécurité est bien, je pense qu'un ordre international doit exister, qu'il faut certainement l'améliorer, mais le fonctionnement actuel du Conseil de sécurité a une tâche fondamentale, c'est d'ignorer le continent africain, même dans les récentes questions qui ont été abordées, comme la question de la Libye, alors que l'Afrique n'a pas de siège permanent avec droit de veto.

Je ne parle pas de la réforme générale du Conseil de sécurité. Je suis trop avisé pour savoir que ce n'est pas pour demain. On créera un organisme en augmentant les sièges avec des clés de répartition. Je parle de la réparation d'une injustice historique, qui est celle de l'Afrique. Soixante-dix pour cent des questions traitées par le Conseil de sécurité sont des questions africaines, et l'Afrique est absente. Même dans la question de la Libye, il aurait été bien, la Libye étant un pays africain, qu'il y eût un État africain au Conseil de sécurité comme membre permanent avec droit de veto, je ne dis pas simplement comme membre non permanent. Par conséquent, cela doit être en permanence notre revendication.

Il m'apparaît que nous pouvons faire des progrès parce qu'il y a quelques années, j'avais discuté avec les membres du Conseil de sécurité, la plupart des membres du Conseil de sécurité, et une majorité avait

considéré que c'était une chose abordable si on pouvait détacher cette question de la revendication globale. Mais chaque fois qu'on fait un pas, un autre pays vient dire « oui mais nous, nous voulons un siège », etc, etc. Donc, on fait un pas en avant et un pas en arrière, mais cela ne doit pas nous décourager.

Je voudrais en arriver à la dernière question : il s'agit de l'environnement et de la crise agricole. Ce sont des questions de paix aussi, car l'environnement, en tant que phénomène lié aux changements climatiques, affecte particulièrement les pays en voie de développement et, surtout, l'Afrique.

Il y a quelques années, un savant français avait écrit un fameux ouvrage, *Afrique, terre qui meurt*, pour parler de la savanisation, de la désertification. Comme je suis en plein aujourd'hui dans ces problèmes, dans mon propre pays et dans le Sahel, je me rends compte que le propos était particulièrement bien fondé.

Surtout, il s'y ajoute que l'érosion côtière s'accélère, du Maroc au golfe de Guinée; il s'y ajoute que l'eau de mer s'infiltré à travers les couches du plateau continental et va à l'intérieur du continent, jusqu'à 480 kilomètres de la côte, saliniser les nappes phréatiques, ce qui fait que les populations ont de moins en moins d'eau potable.

L'érosion marine, ce n'est pas seulement la côte qui est mangée par la mer, mais c'est surtout ce phénomène qui tue la terre de l'intérieur et qui fait que les populations sont obligées d'émigrer de plus en plus vers des zones où elles peuvent trouver de l'eau potable. Et ce mécanisme a été historiquement un des grands mécanismes de la désertification, des populations entières étant obligées parfois d'émigrer et d'aller ailleurs.

Mais nous ne devons pas rester les bras croisés. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la Grande muraille verte, qui va de Dakar à Djibouti, sur 7 000 kilomètres et 15 kilomètres de large. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Union européenne de financer une étude avec des experts de l'Europe et des experts de l'Afrique pour trouver une solution à cette infiltration des eaux marines dans le plateau continental.

Nous, au Sénégal, nous avons construit sur deux kilomètres un mur que nous appelons le « Mur de l'Atlantique ». Deux kilomètres seulement parce que le kilomètre coûte très cher : 2 millions de dollars. Il fait 40 centimètres de long et la profondeur dépend,

puisque le mur doit aller jusqu'à reposer sur le plateau granitique où l'eau ne peut plus passer. L'expérience est concluante mais nous ne voulons pas trop nous avancer parce qu'en matière d'environnement il faut, quand on fait quelque chose, se poser la question de savoir quelles sont les conséquences ailleurs.

Et c'est pourquoi il faut analyser cela de manière tout à fait scientifique puisque les forces de la mer qui sont arrêtées ne sont pas annulées, elles sont diverties par des lois de la mécanique des liquides et des sables que les experts pourront certainement éclairer. Et de cette façon là, nous pourrons en toute connaissance de cause utiliser les moyens d'arrêter cette dégradation qui conduit malheureusement à la disparition d'une bonne partie de notre continent. Le tsunami n'est pas seulement l'effet des grandes vagues sur les côtes, c'est aussi cette destruction qui se passe à l'intérieur de notre continent. J'ai voulu évoquer ce phénomène pour attirer l'attention de l'Assemblée sur ces grands dangers qui menacent l'Afrique.

Enfin, nous avons tenu à Dakar un Forum agricole sur l'augmentation des prix agricoles, dont souffrent même les producteurs de pays agricoles que nous sommes, puisque nous sommes aussi de grands consommateurs, et nous avons proposé la mise en place d'une organisation mondiale de la gouvernance de l'agriculture. Et, pour une fois, nous demandons qu'un organisme aussi important ait son siège en Afrique, et non pas dans un pays développé. Aucune organisation d'envergure n'a son siège en Afrique, mais les organisations qui s'occupent de nous devraient être avec nous sur le terrain.

Son rôle serait de réguler le prix des produits agricoles et de veiller à assurer aux petits agriculteurs un revenu minimum. Bref, je renvoie les participants à la lecture de notre résolution. La politique de cette organisation pourrait être de jouer à la disparition des différentiels de productivité. Pourquoi un État produit-il plus aux États-Unis ou en Europe qu'en Afrique, au Sénégal ou au Zimbabwe, pourquoi? On doit se poser les questions et trouver les solutions.

Au Sénégal, nous avons abordé ce thème avec un plan que nous appelons la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance – GOANA –, en étudiant la différence de productivité entre le Sénégal et certaines régions de l'Italie, ce qui nous a permis, entre autres, de passer du statut de pays le plus dépendant sur le plan alimentaire en 2007 à celui d'un pays qui a atteint son autosuffisance alimentaire

aujourd'hui. Cette année, nous allons même pouvoir exporter, ce qui est un exploit tout à fait extraordinaire.

Je dois dire que nous avons été aidés par le hasard car les engrais constituent au moins 30 % de ces dépenses d'investissement, or nous avons trouvé sur place un engrais directement assimilable par les plantes, sans aucune préparation. En outre, nous avons trouvé des pays amis qui nous ont aidés pour l'acquisition d'importants équipements qui nous ont été vendus sur le long terme, selon des conditions très concessionnelles.

L'ampleur et la complexité des tâches dévolues à l'Organisation relativisent finalement ses succès et ses échecs. Mais ce qui détermine le plus notre attachement à l'institution, ce qui nourrit l'espoir des peuples que nous représentons ici, ce qui fonde en définitive leur confiance et leur foi dans notre organisation, c'est le sentiment que lorsqu'elle délibère, lorsqu'elle décide et lorsqu'elle agit, elle observe sans discrimination les principes consignés dans la Charte, à savoir l'universalité, la légalité, la justice et l'impartialité.

Finalement, c'est dans la sauvegarde de ces valeurs que se mesurent la légitimité et la réussite des interventions de notre organisation.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Sénégal de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Armando Emílio Guebuza, Président de la République du Mozambique

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Mozambique.

M. Armando Emílio Guebuza, Président de la République du Mozambique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Mozambique, S. E. M. Armando Emílio Guebuza, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Guebuza (parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation) : Nous nous associons aux orateurs précédents pour féliciter M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, du Qatar, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Sa longue expérience de la diplomatie nous promet des délibérations couronnées de succès. Nous saisissons cette occasion de l'assurer que nous sommes tout prêts à contribuer au succès de la présente session, et de lui présenter tous nos vœux de réussite dans l'exercice de ses fonctions.

Nous adressons nos félicitations à son prédécesseur, M. Joseph Deiss, de la Confédération suisse, pour l'engagement, le pragmatisme et le dynamisme dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la soixante-cinquième session.

Nous félicitons également M. Ban Ki-moon de sa seconde nomination au poste de Secrétaire général, qui atteste de la reconnaissance par les États Membres, et la communauté internationale entière, de son engagement envers la recherche et la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement international. Nous nous félicitons de pouvoir, grâce à cet engagement, continuer de travailler ensemble, sous l'égide des Nations Unies, afin de trouver des solutions adaptées aux problèmes communs de l'humanité.

Nous souhaitons la bienvenue au Membre le plus récent de l'Organisation des Nations Unies, la République du Soudan du Sud. Nous avons célébré, avec ce pays frère, son indépendance et lui avons alors adressé nos félicitations en cette occasion historique.

La présente session se tient en une période critique de l'histoire humaine, marquée en particulier par l'impact de la crise financière et économique mondiale, par la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, par la réapparition de foyers de tensions et d'instabilité politique, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, par la prévalence de pandémies telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, et par la multiplication des catastrophes naturelles. Face à ces défis, il nous faut adopter une démarche multilatérale afin de trouver des solutions de consensus, efficaces et viables.

En effet, les incidences négatives de ces phénomènes complexes, notamment dans les pays en développement, constituent un facteur potentiel d'instabilité politique et sociale. Il est donc nécessaire de se concentrer sur des principes démocratiques reposant sur le dialogue, une gouvernance sans

exclusive, la responsabilisation et la transparence, ainsi que le respect des droits de l'homme.

À cet égard, nous nous félicitons du thème choisi pour la session : le rôle et l'importance de la médiation dans la prévention des conflits violents, dans la recherche de solutions pacifiques et dans le renforcement et la consolidation de la confiance mutuelle. Il s'agit là de facteurs clés pour construire une paix solide et durable.

Nous appelons tous de nos vœux un monde meilleur dans lequel règnent la paix et la sécurité, l'harmonie et la concorde, un monde dans lequel chacun ait à cœur de lutter contre la pauvreté, de combattre les épidémies et d'œuvrer au bien-être et à la prospérité de l'humanité.

La prolifération des crises et la persistance de prises de position dissonantes, plutôt que la recherche de solutions aux nombreux problèmes de l'humanité, rendent la réalisation de ce rêve de plus en plus aléatoire. C'est pourquoi il est primordial que l'ONU renforce le multilatéralisme et la gouvernance mondiale.

La présente session a lieu l'année même où le système des Nations Unies commémore le cinquantième anniversaire de la disparition du Secrétaire général Dag Hammarskjöld. Et 25 années se sont écoulées depuis l'assassinat, par le régime de l'apartheid, de notre Président Samora Moisés Machel. Ces deux personnalités aimaient et défendaient la paix, et elles ont perdu la vie alors qu'elles recherchaient la paix pour des pays de notre mère, l'Afrique. En honneur de ces deux grands noms et de ceux qui ont donné leur vie à la médiation et à la diplomatie préventive pour le règlement pacifique des différends, réaffirmons notre engagement en faveur de la paix, et redoublons d'efforts en appui aux initiatives visant à débarrasser le monde des conflits.

La médiation devrait être l'occasion de rassembler les parties à un différend, d'atténuer leurs divergences et de faire appel à leur conscience afin qu'ensemble elles puissent trouver des solutions pacifiques mutuellement acceptables. Nous ne saurions commencer une médiation en partant de l'hypothèse que nous avons toutes les réponses; le processus de médiation doit être mené de façon objective, impartiale et neutre et garantir la participation des parties prenantes à toutes les étapes, ainsi que leur appropriation dudit processus. Ce sont des principes de base qui assurent la continuité et la consolidation du

processus de réconciliation et de reconstruction nationales, et, ce qui est encore plus important, l'établissement d'une confiance mutuelle.

Conscient de ces principes, le Mozambique est fier de participer à des expériences positives dans différents processus de médiation en Afrique australe et sur l'ensemble du continent africain. Nous avons ainsi aidé d'autres pays à s'engager de nouveau sur la voie du développement économique et social. C'est pourquoi nous demandons que soit reconnu le rôle de médiation de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales.

L'ONU, de par son universalité et son recours à des moyens pacifiques de règlement des différends, joue un rôle clef dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, l'Organisation est encore une fois appelée à assumer la responsabilité, que lui confie la Charte, de facilitateur de la médiation au sein du concert des nations, par le biais de ses organes, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que la Commission de consolidation de la paix.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par l'ONU, dont l'impact sur la prévention, l'atténuation et la médiation des conflits intra et interétatiques a été positif. Ces réalisations peuvent être consolidées par le renforcement des liens entre les principaux organismes des Nations Unies ayant pour mandat de préserver la paix et la sécurité internationales, ainsi que leurs liens avec les organisations régionales et sous-régionales.

Nous réaffirmons que nous reconnaissons que, grâce à la diplomatie préventive et aux systèmes d'alerte rapide, les organisations régionales et sous-régionales sont les piliers de la promotion et du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

L'expérience africaine a prouvé que les diverses initiatives de médiation régionales et sous-régionales ont effectivement prévenu et permis de gérer des conflits et des tensions, et maintenu la paix et la stabilité régionales. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la signature de la feuille de route politique qui rétablit l'ordre constitutionnel à Madagascar, culmination d'un processus de négociations facilité, à partir d'août 2009, par la Communauté de développement de l'Afrique australe.

L'ONU reste le forum approprié pour relever les défis actuels, notamment par le règlement pacifique des différends. Toutefois, pour s'acquitter efficacement

de son rôle, l'Organisation doit achever le processus actuel de réformes.

À ce titre, nous réitérons que la République du Mozambique s'engage à continuer de contribuer comme il se doit au processus de réformes, ce qui aidera l'ONU à être plus proactive et plus efficace dans son examen des questions mondiales, renforçant ainsi sa crédibilité et sa légitimité dans l'intérêt des peuples du monde. À cet égard, nous réitérons que nous aimerions voir se conclure le processus de revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, en sa qualité d'organe plus représentatif et légitime de l'Organisation des Nations Unies.

C'est dans cette Assemblée, où nous sommes tous représentés et où chaque vote compte, que doivent être prises et évaluées les décisions les plus importantes de l'ordre du jour international, dont le règlement pacifique et négocié des différends. Seule une Assemblée générale forte, dotée de l'autorité et de la compétence nécessaires et de ressources adéquates, peut être à la hauteur de ses responsabilités et des défis du monde d'aujourd'hui.

Un autre élément important de la réforme qui continue de mériter notre attention est le Conseil de sécurité. Cet organe doit, dans la transparence, l'ouverture et la démocratie, suivre l'évolution et la dynamique des défis contemporains mondiaux et assumer son rôle vital pour renforcer la crédibilité de l'ONU en tant qu'entité universelle. Nous sommes persuadés que ces réformes favoriseront un dialogue et une coopération accrues entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, renforçant leurs relations mutuelles, ainsi que leurs liens avec les organisations régionales et sous-régionales.

Nous avons suivi avec grande attention l'évolution de la situation sociale et politique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Nous reconnaissons que cette situation pose un défi aux pays et aux régions concernés, ainsi qu'à la communauté internationale. Nous espérons que les processus en cours tireront le meilleur parti des possibilités de promouvoir la paix, d'élargir les libertés, de favoriser le développement et d'améliorer les conditions de vie. Nous appelons tous les acteurs compétents à s'engager dans un dialogue constructif et à œuvrer à des solutions pacifiques afin de garantir la paix et la stabilité.

Nous avons tiré de ces événements la leçon suivante : il faut privilégier le dialogue interne, la

coopération régionale et l'équité dans les interventions de l'ONU.

Nous notons avec préoccupation l'absence de progrès dans le processus de paix israélo-arabe. Dans ce contexte, nous exhortons les parties à s'engager à reprendre des négociations qui se traduisent par des actions concrètes dans l'optique de parvenir à un règlement durable, global et juste du conflit. Nous réitérons notre appui sans équivoque à la cause du peuple palestinien qui se voit refuser son droit inaliénable à l'autodétermination.

Nous réaffirmons notre appui aux principes de la création de deux États, la Palestine et Israël, coexistant pacifiquement et conformément aux frontières de 1967. Nous réaffirmons également notre appui à l'engagement de la communauté internationale qui cherche à trouver une solution durable pour le peuple du Sahara occidental. Nous réaffirmons aussi notre soutien au droit légitime des peuples à l'autodétermination.

Nous tenons à saisir cette occasion pour exprimer notre solidarité avec les peuples frères de Somalie, d'Éthiopie et du Kenya, en proie à la sécheresse et à la famine. Nous louons les efforts déployés jusqu'à présent par la communauté internationale pour atténuer les souffrances et les pertes en vies humaines.

Enfin, nous réaffirmons la collaboration active et l'engagement de la République du Mozambique à la paix, la sécurité et la stabilité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Mozambique, de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Armando Emilio Guebuza, Président de la République du Mozambique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie.

M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Morales Ayma (*parle en espagnol*) : La présence de tout État ici, dans cette salle, est tellement importante pour pouvoir exprimer ses sentiments, ses idées et décrire le travail réalisé. Il est aussi important de pouvoir exprimer ses profondes divergences avec certains pays du monde sur les politiques, les programmes, les projets, les principes et valeurs.

Ce matin, nous avons entendu les interventions de quelques Présidents. Il apparaît très clairement que d'énormes divergences séparent quelques grandes puissances des pays dits petits, en développement et sous-développés. Par exemple, au cours de ce débat de l'Organisation des Nations Unies, on peut remarquer une différence très claire entre la culture de la vie d'une part et la culture de la mort d'autre part, entre la vérité et le mensonge, entre la paix et la guerre.

Bien entendu, nous sommes tous en droit d'avoir nos divergences. Nous sommes en droit d'aborder la vie d'une façon qui peut être très différente, mais j'ai le sentiment que l'obligation de l'Organisation des Nations Unies est d'être un organisme international permettant d'harmoniser le travail permanent des gouvernements pour garantir la paix, l'égalité et la dignité de tous les habitants de la planète Terre.

Quand je dis qu'il y a une profonde différence entre la culture de la vie et celle de la mort, j'ai l'impression qu'il va être difficile de trouver un terrain d'entente sur des politiques économiques qui concentrent tout le capital dans quelques mains. Les chiffres montrent que 1 % de la population mondiale détient 50 % des richesses du monde. Avec de telles différences, comment peut-on résoudre le problème de la pauvreté? Et sans éliminer la pauvreté, comment peut-on garantir une paix durable?

Qui plus est, l'impérialisme cherche à contrôler les sources d'énergie du monde entier. Pour cela, ils disposent d'instruments pour imposer, contrôler et envahir de façon permanente les autres États. Ce n'est pas un fait nouveau, cela a toujours existé. Je me souviens parfaitement que lorsque j'étais enfant, les peuples se rebellaient contre le système capitaliste, contre les modèles économiques de pillage permanent

de nos ressources naturelles. Les dirigeants syndicaux, les leaders politiques de gauche étaient taxés de communistes pour pouvoir les arrêter. Des interventions militaires étaient menées contre les forces sociales. Les accusés étaient isolés, exilés, assassinés, persécutés et emprisonnés, accusés d'être communistes socialistes, maoïstes, léninistes ou marxistes-léninistes.

Je pense que ceci n'existe plus aujourd'hui. On ne nous accuse plus, de nos jours, d'être marxistes, ni léninistes, ils disposent aujourd'hui d'autres instruments, comme le trafic de stupéfiants et le terrorisme. Dans les pays qui disposent de nombreuses ressources naturelles, liées notamment à l'énergie, nous sommes menacés par une intervention étrangère, quand les présidents, les gouvernements et les peuples ne sont pas procapitalistes ni proimpérialistes.

Ensuite, on parle ici de paix durable. Comment peut-il y avoir une paix durable avec des bases militaires nord-américaines? Comment peut-il y avoir une paix durable avec des interventions militaires?

Je pense que l'Organisation des Nations Unies est soumise au Conseil de sécurité, qu'elle lui est subordonnée. À quoi sert cette Organisation si, ici, un groupe de pays décide des interventions, des assassinats? Pour qui est fait ce Conseil de sécurité? Pour les présidents, les gouvernements ou les peuples proimpérialistes ou procapitalistes, et c'est un Conseil d'insécurité pour les présidents, les peuples ou les gouvernements qui recherchent la libération, non seulement la libération culturelle mais aussi la libération économique, la récupération des ressources naturelles. Telles sont les profondes divisions qui séparent les présidents de gouvernement des différents continents qui participent aux débats de l'Organisation des Nations Unies.

Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies ait une certaine autorité pour faire respecter les résolutions, nous devons commencer par envisager sa refonte. Elle ne peut rester en l'état actuel.

Pourquoi est-ce que je dis cela? Tous les ans, à l'Organisation des Nations Unies, presque la totalité des nations, mis à part les États-Unis et Israël, décident de lever le blocus économique imposé à Cuba. Qui fait respecter cette décision? Le Conseil de sécurité ne fera, de toute évidence, jamais respecter ces résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mais l'Organisation des Nations Unies n'appliquera pas non plus cette décision prise par tous de lever le blocus imposé à Cuba.

Je ne comprends pas comment les résolutions d'une Organisation représentant tous les pays du monde ne sont pas appliquées. Qu'est-ce que l'Organisation des Nations Unies? Il est donc temps de tenir un débat profond sur la refonte de cette si grande Organisation, la plus grande du monde. Discutons de son rôle, pour que l'Organisation des Nations Unies soit connue, reconnue et respectée par tous les peuples du monde. Ce ne sera possible que si l'ONU redevient une instance qui lutte pour l'égalité de tous les habitants de la Terre et la dignité de tous ceux que nous représentons ici.

J'ai entendu plusieurs interventions concernant la Palestine. Bien entendu, nous soutenons pleinement la Palestine. La Bolivie est non seulement favorable à la reconnaissance de la Palestine à l'ONU, mais veut également souhaiter la bienvenue à la Palestine au sein de notre Organisation. Ici, j'ai une réflexion profonde à faire. Quand Israël bombarde, attaque, tue des Palestiniens et s'empare de terres palestiniennes, le Conseil de sécurité est absent; aucune organisation internationale ne peut faire cesser les bombardements et les assassinats, et mettre fin au génocide en Palestine.

Quand il y a un coup d'État au Honduras, où étaient les bases militaires afin de défendre un Président élu par le peuple hondurien? Où étaient le Conseil de sécurité ou la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour défendre la démocratie au Honduras?

Il est temps pour nous de réfléchir sérieusement à cela. Lorsque des présidents anti-impérialistes dirigent des gouvernements anticapitalistes, l'empire tente de créer des conflits internes qui laisseraient apparaître des oppositions majeures, et laisse entendre dans les médias qu'un certain Président doit être déchu de ses fonctions, ou l'empire essaie de diviser un pays afin de justifier une intervention.

Au moment du coup d'état au Honduras et des tueries en Palestine, où se trouvait l'OTAN? Où était le Conseil de sécurité? Ils étaient introuvables.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, il faut rétablir le rôle de l'ONU.

Comment pouvons-nous, présidents et gouvernements, assumer la responsabilité qui nous incombe de libérer nos pays? Je voudrais aborder certains aspects importants de mon expérience en tant que Président.

Premièrement, nos ressources naturelles ne doivent jamais être privatisées. Elles ne seront jamais remises entre les mains de sociétés transnationales, qu'il s'agisse de minerais, de pétrole ou d'autres ressources naturelles. Avant que je sois élu Président, des sociétés transnationales avaient mainmise sur les hydrocarbures. Qu'est-ce que prévoyaient les contrats? Que leur droit de propriété commençait à la tête des puits. Les gouvernements nous ont dit que tant que la ressource – gaz, pétrole – se trouvait sous terre, elle appartenait à tous les Boliviens mais que dès qu'elle se retrouvait à la surface, elle devenait la propriété des sociétés transnationales. Dans les contrats, ils ont développé l'idée que le contractant acquérait le droit de propriété à la tête de puits; et que dès que le pétrole ou le gaz sortaient de terre, ils n'appartenaient plus aux Boliviens. C'est ainsi que nos ressources naturelles ont été pillées sans relâche.

Le 1^{er} mai 2006, nous avons nationalisé et récupéré nos ressources naturelles par décret présidentiel. Dès ce moment, notre économie nationale a commencé à changer. Dès ce moment, nous avons cessé d'être un État qui mendie. Avant 2006 – je le dis en toute sincérité – la Bolivie était un petit pays parfois considéré comme un pays sous-développé ou en développement; peu importe le terme utilisé.

Notre pays ne compte que 10 millions d'habitants. En 2005, l'investissement en Bolivie représentait à peine 600 millions de dollars, et plus de la moitié de ce montant provenait de crédits ou de la coopération internationale. Nos propres ressources représentaient moins de 50 % de ce montant. À combien s'élevait l'investissement cette année? La réponse est 3,6 milliards de dollars, 20 à 30 % de ce montant provenant de la coopération internationale ou de crédits, près de 80 % étant le produit de nos ressources, parce que nous avons récupéré les hydrocarbures et le gaz. Notre économie a bien changé!

De 1948 à 2005, la Bolivie n'a jamais enregistré de surplus budgétaire; elle était en déficit. Dès notre première année au pouvoir – en 2006 – nous avons réalisé un surplus budgétaire. Nous avons également alloué des subventions aux enfants et aux personnes âgées. Nous avons commencé à démocratiser notre économie, en plus d'accroître l'investissement. Pour l'ensemble des 180 années qui ont suivi la création de la Bolivie, de 1825 à 2005, quel était le montant de nos réserves internationales? La réponse est 1,7 milliard de dollars. Pendant 180 ans, des gouvernements de toute

sorte – gouvernement libéral, dictature militaire, gouvernement néo-libéral – n’ont pu épargner que 1,7 milliard de dollars pour la Bolivie. En moins de six années, nous avons mis de côté plus de 10 milliards de dollars; les réserves internationales de la Bolivie s’élèvent maintenant à 11,7 milliards dollars.

En 2005, nous occupons l’avant-dernière place dans le monde en termes de réserves internationales. Nous sommes maintenant mieux classés, grâce au recouvrement et à la nationalisation des hydrocarbures. Il est très important de récupérer les ressources naturelles, de les placer entre les mains de l’État pour développer l’économie; nous ne pouvons pas privatiser les ressources naturelles et les remettre aux sociétés transnationales.

Nous pouvons avoir des partenaires. Cela ne pose pas de problème. Mais les sociétés ne peuvent avoir un droit de propriété sur nos ressources naturelles. Elles appartiennent à l’État et au peuple. Je fais part de cette expérience parce qu’en prenant cette décision, en réponse aux aspirations du peuple bolivien, nous avons commencé à changer l’économie nationale.

J’ai une deuxième remarque à faire. Les services publics de base ne doivent jamais être assurés par des entreprises privées. Je parle de l’eau, de l’énergie, de l’électricité et des services téléphoniques. Ce matin, quelqu’un m’a dit que les prix des produits agricoles augmentaient de 25 à 30 % – voire de 50 % dans certains cas – et que cette tendance durait depuis quatre ou cinq ans. Les prix augmentent parce que nous ne contrôlons pas encore la production agricole. Depuis que l’État gère les services de base en Bolivie, les tarifs de l’électricité, du téléphone et de l’eau potable n’ont pas augmenté, parce qu’il s’agit de services de base. C’est à l’État d’assumer la responsabilité des services publics, et non au secteur privé.

Comment pouvons-nous permettre que l’eau, nécessaire à la vie, soit entre les mains de sociétés privées? J’accueille favorablement l’appui que l’Assemblée générale nous a apporté en faisant de l’eau un droit de l’homme et je l’en remercie, au nom du peuple et du Gouvernement boliviens. Nous avons la responsabilité de promouvoir à travers le monde l’idée que le droit à l’eau est un droit de l’homme afin de venir en aide aux plus défavorisés pour ce qui est de l’accès à l’eau.

Mon troisième point porte sur la lutte constante des peuples pour leur dignité et leur souveraineté. Je voudrais leur dire qu’ici aussi, en Bolivie, nous avons

hérité d’une base nord-américaine. Que faisaient les étrangers nord-américains armés et en uniforme en Bolivie? Ils commandaient notre police nationale, ils commandaient nos forces armées sur la base des décisions politiques d’anciens présidents qui m’ont précédé dans le *Palacio Quemada*, comme on l’appelle dans certains secteurs sociaux. Nul ne peut atterrir à l’aéroport de Chimoré, en Bolivie, sans avoir préalablement obtenu une autorisation de l’ambassade des États-Unis, mais cela nous a permis de comprendre combien il est important de défendre la dignité et la souveraineté de notre peuple.

Cela a suscité un grand mouvement non seulement social et culturel, mais également électoral, qui nous a permis de créer un mouvement politique de libération dont l’objectif était le rétablissement de la dignité de tous les Boliviens. Cela m’a permis d’accéder à la présidence.

Lorsque j’ai pris mes fonctions de Président, nous avons fermé la base militaire. Comment est-il possible en ce nouveau millénaire, en ce XXI^e siècle, que des bases militaires se trouvent toujours partout dans le monde? Comment est-il possible qu’en ce nouveau millénaire, des interventions militaires soient toujours lancées sur la base des décisions du Conseil de sécurité? C’est une menace pour l’humanité, une atteinte à la dignité de tous les pays du monde. C’est pourquoi je pense qu’il faut élaborer à l’ONU des propositions afin non seulement de libérer tous les habitants de la planète, mais aussi de leur redonner leur dignité.

Mon quatrième point porte sur les institutions financières internationales. Je me souviens que lorsque j’étais dirigeant syndical, les gouvernements ne parvenaient jamais à obtenir les ressources dont ils avaient besoin pour le financement. Ils nous disaient que la Bolivie n’avait pas de capacités d’emprunt, qu’elle ne pouvait pas accéder aisément à des prêts internationaux, mais le Fonds monétaire international imposait à ces gouvernements de privatiser leurs raffineries, leurs télécommunications en échange des prêts de 30 à 40 millions de dollars.

Une banque usurière, des crédits assortis de conditions n’apportent aucune solution. En outre, aucun crédit n’a été consenti à l’État ou à des secteurs productifs. Seuls les secteurs des services et du commerce ont bénéficié de crédits. La plupart des crédits étaient alloués à des multinationales.

Lorsque j'ai accédé à la présidence, une entreprise pétrolière m'a dit que le gouvernement devait lui octroyer un crédit de 100 millions de dollars pour la construction d'un gazoduc. Je me suis demandé à quoi servait cette entreprise multinationale si le gouvernement devait lui allouer un crédit de 100 millions de dollars. On a découvert que cette entreprise pétrolière, la Transredes, participait à une conspiration politique. Nous avons donc décidé de nationaliser ses propriétés : ses oléoduc et gazoduc. Nous l'avons expulsée. Et finalement nous avons commencé à investir dans l'entreprise publique, Yacimientos, sans emprunter un seul dollar et le gazoduc Carrasco-Cochabamba est actuellement en cours de construction. Toutefois, si l'entreprise multinationale avait poursuivi sur sa lancée, nous aurions certainement dû lui octroyer un crédit.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, je viens du mouvement paysan autochtone. Or dans nos familles, lorsqu'on parle d'une entreprise, on imagine que l'entreprise a beaucoup d'argent et que les dirigeants sont millionnaires. Je ne pouvais donc pas comprendre pourquoi une entreprise demandait à un État de lui prêter de l'argent pour faire un investissement.

Les institutions financières internationales traitent avec des entreprises privées, mais qui sont ceux qui doivent payer? Les peuples et les États. Nous devons donc créer d'autres institutions financières. Heureusement, nous sommes sur la bonne voie en Amérique du Sud. La Banque du Sud est tout à fait différente des banques usurières qui spéculent et font des profits. Cela doit prendre fin. L'intégration régionale nous affranchira de la domination de ces banques.

Il est important pour nous de poursuivre cette intégration, même si en Bolivie, nous devons surmonter les obstacles que nous avons avec certains pays de l'Union des nations de l'Amérique du Sud. Par exemple, la Bolivie a envers le Chili a notamment une revendication historique d'accès souverain à l'Océan Pacifique. La Bolivie a donc décidé de déposer une demande d'accès à l'océan Pacifique devant des tribunaux internationaux. La résolution 37/10 de l'Assemblée générale de l'ONU, du 15 novembre 1982, stipule dans son annexe, la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, que le recours à un règlement judiciaire des différends juridiques, particulièrement le renvoi à

la Cour internationale de Justice, ne devrait pas être considéré comme un acte d'inimitié entre États.

La Bolivie a le droit et la raison de son côté en raison en saisissant un tribunal international parce que sa condition d'État sans littoral résulte d'une guerre injuste, d'une invasion. Pour la Bolivie, confier à une instance internationale le règlement de ce différend revient à remédier à une injustice historique.

La Bolivie est un État amical et pacifique, qui privilégie le dialogue avec ses voisins. Elle maintient donc des voies de négociation bilatérale ouvertes avec le Chili sans pour autant renoncer à son droit de saisir un tribunal international. Il serait bon que la région s'en occupe, car cette question n'est pas seulement une question bilatérale, mais aussi un problème régional.

Les peuples ne sont pas responsables de la condition d'État sans littoral de la Bolivie. Les responsables sont, comme toujours, du cloisonnement maritime de la Bolivie, qui sont comme toujours causés par les oligarchies, les multinationales, soucieuses de protéger leur accès aux ressources naturelles. Le Traité de 1904 n'a pas apporté la paix ou l'amitié, car, depuis plus d'un siècle, la Bolivie n'a pas eu d'accès souverain à un port. Je saisis cette occasion pour exhorter l'ONU, les autres organisations internationales et en particulier régionales, à nous appuyer dans ce processus visant à redonner à la Bolivie un accès libre et souverain à l'océan Pacifique.

En outre, dans la région des Amériques, un autre mouvement est en gestation, celui des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Je dirais qu'il s'agit d'une nouvelle Organisation des États américains sans les États-Unis, dont l'objectif est de nous affranchir de certaines contraintes, avec l'appui de notre petite expérience de l'Union des nations de l'Amérique du Sud. Je dis cela car nous n'avons plus besoin, lorsque des conflits éclatent entre les pays et au sein de démocraties, que quelqu'un vienne de l'extérieur pour rétablir l'ordre. Les présidents et les gouvernements se réunissent pour régler les problèmes internes. C'est pour nous une grande libération.

Je saisis également cette occasion pour évoquer une question fondamentale : la lutte contre le trafic de drogue. L'impérialisme nord-américain utilise la lutte contre le trafic de drogue à des fins clairement politiques. En Bolivie, le Service de la répression du trafic des stupéfiants des États-Unis (United States Drug Enforcement Administration) ne luttait pas contre le trafic de drogue, mais contrôlait le trafic de drogues

à des fins politiques. Ce service n'était là que pour mettre en cause des responsables syndicaux ou des responsables politiques anti-impérialistes.

Beaucoup de dirigeants et de politiciens nous ont sauvés de ces sales activités menées par les impérialistes pour essayer de nous impliquer dans le trafic de drogue. Ces tentatives existent toujours. Ces dernières semaines, certains médias des États-Unis disaient qu'on avait retrouvé des traces de cocaïne à bord de l'avion présidentiel qui avait été saisi aux États-Unis. Quel mensonge! Ils voulaient induire la population en erreur. Ils voulaient mener une campagne de diffamation contre le Gouvernement, et ce faisant, contre l'État.

Que font les États-Unis? Ils accusent la Bolivie et le Venezuela. Quelle autorité morale ont les États-Unis pour donner des certificats de bonne ou de mauvaise conduite aux pays de l'Amérique latine alors qu'ils sont les premiers consommateurs de drogue du monde, qu'ils sont l'un des pays producteurs de marijuana dans le monde et qu'ils furent le premier producteur de marijuana dans le monde certaines années? De quelle autorité peuvent-ils délivrer des certificats de bonne ou de mauvaise conduite? Il s'agit d'une autre façon d'intimider ou de terroriser les pays, d'essayer de les punir.

Cependant, la Bolivie poursuit sa lutte contre le trafic de drogue d'une façon très responsable. Le même rapport du Département d'État des États-Unis reconnaît qu'il y a eu une réduction notable dans la culture du coca et que les mesures d'interdiction ont été améliorées. Néanmoins, où se trouve le marché? C'est le marché qui est à l'origine du trafic de drogue et le marché se trouve ici. Qui donne aux États-Unis un certificat de mauvaise conduite parce qu'ils n'ont pas réduit la taille du marché? Ce matin, le Président Calderón du Mexique a déclaré que le marché de la drogue ne cesse de croître. Pourquoi personne n'assume-t-il la responsabilité de l'élimination du marché? Tant qu'il y aura un marché, la feuille de coca ou tout autre produit seront transformés en drogue.

Par conséquent, eux aussi ont une énorme responsabilité. Je voudrais lancer un appel : menons cette lutte dans le contexte d'une responsabilité partagée. Par ailleurs, pourquoi ne pas mettre fin au secret bancaire? Autant que je sache, les grands trafiquants de drogue ne transportent pas leurs millions de dollars dans des valises ou dans des sacs à dos, ces millions circulent à travers les banques. Pourquoi ont-

ils tellement peur du secret bancaire? En Bolivie, nous n'avons pas peur. Il faut éliminer le secret bancaire si nous voulons mener une lutte décisive contre le trafic de drogue.

La crise alimentaire est l'une des crises en marge de la crise du capitalisme. J'aimerais que ces nouvelles entités financières internationales donnent une chance aux personnes à faible revenu, par exemple en donnant des crédits à 0 % d'intérêt aux petits exploitants pour qu'ils produisent des vivres. En Bolivie, nous avons de l'expérience en la matière. Nous octroyons des crédits aux producteurs de riz, de maïs, de blé et de soja, avec 0 % d'intérêt. Ils peuvent même payer leur dette avec leurs produits s'il s'agit de produits alimentaires. On peut également leur donner des crédits à des conditions souples pour encourager la production.

Mais les banques internationales ne prennent jamais en considération le petit exploitant agricole, elles ne prennent jamais en compte les associations, les coopératives, qui peuvent contribuer beaucoup si on leur donne une chance.

Par conséquent, le partage est une nouvelle forme d'encouragement à la production, mais il faut qu'il s'accompagne d'un commerce équitable. Nous devons en finir avec le commerce dit de libre concurrence. Qui gagne dans une compétition? Le plus puissant, celui qui a le plus d'avantages. Ce sont toujours les multinationales qui gagnent. Qu'en est-il du petit exploitant, de cette famille qui veut progresser par ses propres efforts? C'est pourquoi dans notre région, nous essayons de voir comment mettre en œuvre des politiques commerciales fondées sur la complémentarité et la solidarité, et non sur la concurrence. De toute évidence, nous n'arriverons jamais à résoudre le problème de la pauvreté à l'aide d'une politique fondée sur la concurrence.

Enfin, pour en finir avec ce sujet, je voudrais dire que la crise du capitalisme n'a pas d'issue. Je me souviens que quand j'étais jeune on parlait beaucoup de la dette extérieure des pays pauvres et on disait qu'elle était impayable. Aujourd'hui, c'est plutôt le contraire. Ce n'est plus la dette des pays pauvres qui ne peut pas être payée, mais plutôt la crise du capitalisme. La crise économique du capitalisme est non seulement conjoncturelle, mais également structurelle.

Que font les pays capitalistes ou les pays impérialistes? Ils cherchent n'importe quel prétexte pour envahir un pays et s'approprier ses ressources naturelles. Ce matin, le Président des États-Unis a

déclaré que l'Iraq s'était déjà libéré et qu'il allait se gouverner lui-même. C'est vrai que les Iraquiens peuvent se gouverner, mais dans les mains de qui se trouve le pétrole des Iraquiens aujourd'hui? On s'est félicité, en disant qu'il n'y avait plus d'autocratie en Libye, qu'il y règne maintenant la démocratie. Il est possible que la démocratie règne, mais dans les mains de qui se trouve le pétrole libyen aujourd'hui? Le monde et les Libyens se sont récemment rendus compte que ce n'est pas à cause de Kadhafi ni des rebelles qu'il y a eu des interventions et des bombardements, mais que ceux qui l'ont fait visaient le pétrole libyen. Ne l'oubliez pas, il se peut que l'année prochaine nous soyons ici en train d'examiner des données pour voir entre les mains de quels pays se trouve le pétrole libyen.

Donc, ils veulent surmonter leur crise, la crise du capitalisme, ils veulent régler la situation en s'appropriant nos ressources naturelles, en utilisant notre pétrole, notre gaz et d'autres ressources naturelles. Nous avons également l'énorme responsabilité de défendre les droits de la Terre mère. Je reste convaincu que la meilleure façon de défendre les droits de l'homme aujourd'hui est de défendre les droits de la Terre mère. Aujourd'hui, nous avons l'énorme responsabilité de veiller à ce que les droits de la terre mère soient protégés.

Il y a seulement 60 ans que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée. Il y a seulement 60 ans que les Nations Unies se sont rendu compte que l'être humain avait également des droits. Par la suite, on a parlé des droits politiques, des droits économiques et des droits des peuples autochtones. Aujourd'hui, nous avons l'énorme responsabilité de défendre les droits de la Terre mère.

Nous sommes également convaincus qu'une croissance illimitée sur une planète aux ressources limitées n'est ni viable ni possible. La limite de la croissance, c'est la capacité régénérative des écosystèmes de la Terre. C'est pourquoi nous demandons à ce que soit rédigé un nouveau décalogue de revendications sociales relatives aux systèmes financiers, aux ressources naturelles, aux services de base, à la production, à la dignité et à la souveraineté. Sur cette base, nous pourrions commencer à reconstituer les Nations Unies pour qu'elles deviennent l'instance suprême capable de trouver une solution aux problèmes relatifs à la paix, à la pauvreté, à la dignité et à la souveraineté des peuples du monde.

J'espère que mon expérience en tant que Président de la Bolivie pourra être utile à tous ceux qui sont présents. Moi aussi, je viens apprendre beaucoup de la plupart d'entre vous pour continuer à œuvrer pour l'égalité et la dignité du peuple bolivien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Slovénie.

M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Türk (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter de son élection M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, et à exprimer ma conviction que sa sagesse et son expérience lui permettront de guider les travaux de notre Assemblée avec compétence.

Je tiens également à faire part de notre sincère gratitude au Président sortant, M. Joseph Deiss, pour son importante contribution aux travaux de l'Assemblée générale et de l'ONU.

Je rends bien sûr un hommage particulier au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et je le remercie de la clairvoyance et du dévouement avec lesquels il se met au service de l'ONU ainsi que de ses efforts inlassables pour promouvoir l'esprit de la Charte. Nous admirons beaucoup son leadership et lui souhaitons autant de succès pendant son deuxième mandat, au cours duquel il guidera l'ONU en des temps difficiles.

La Slovénie se félicite de la décision du Président d'inscrire le thème de la médiation au cœur de nos délibérations pendant cette session. En effet, aucun autre thème ne serait mieux choisi au moment où nous recherchons un moyen de régler pacifiquement le conflit israélo-palestinien. L'Union européenne, dont la Slovénie est membre, participe en ce moment à des initiatives de médiation de haut niveau à cet égard. Les efforts de médiation en cours ont deux objectifs.

Le premier est de relancer le processus de paix afin de trouver rapidement une solution – un accord de paix véritable et juste concernant deux États, Israël et la Palestine, qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Deuxièmement, un tâche à accomplir immédiatement et qui relève de la compétence de l'ONU est de définir le statut de la Palestine au sein de notre Organisation mondiale. Ces deux objectifs sont étroitement liés, et l'un doit être interprété comme étant complémentaire de l'autre.

Notre Organisation commune, l'ONU, est profondément attachée à son ouverture et à son universalité. C'est l'esprit que nous retrouvons dans certains des événements importants qui ont eu lieu cette année.

Nous souhaitons la bienvenue à la République du Soudan du Sud, le plus jeune Membre de l'ONU. Notre Organisation doit fournir tout l'appui nécessaire à ce nouveau Membre pour l'aider à bâtir ses structures et à veiller au bien-être de son peuple.

Nous nous félicitons par ailleurs de la décision prise par l'Assemblée générale d'attribuer le siège de la Libye aux représentants du Conseil national de transition libyen. Cela a permis de créer un lien nécessaire entre l'ONU et le peuple libyen, qui s'efforce de mettre en place des institutions légitimes, démocratiques et efficaces et d'œuvrer au développement économique, social et politique du pays, conformément aux souhaits du peuple.

Hier, à une Réunion de haut niveau, nous avons étudié en détail les différentes formes d'assistance. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que nous avons de bonnes chances de parvenir à instaurer une coopération efficace entre le peuple libyen et l'ONU ainsi que les organisations régionales – en particulier l'Union africaine et la Ligue arabe. Ensemble, il sera plus facile de fournir une assistance. La Slovénie est prête à continuer de jouer son rôle dans cette optique.

Les préoccupations politiques et de sécurité constituent toujours une priorité importante de l'ONU. Il importe toutefois de les envisager en fonction des autres priorités, tant à long terme qu'à court terme. L'Organisation a renforcé son engagement s'agissant des questions extrêmement importantes et complexes de l'environnement et du développement durable. Nous devons prendre des mesures décisives afin de mettre en place un nouveau système efficace pour atténuer les effets des changements climatiques et prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

Nous espérons que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Durban d'ici la fin de l'année, nous rapprochera d'un accord final. L'incidence négative des changements climatiques est disproportionnée. Nous devons nous pencher avec une attention particulière sur les problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement, dont les caractéristiques en font certains des pays les plus vulnérables du monde face aux changements climatiques.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit avoir lieu l'année prochaine, nous donnera l'occasion de renouveler notre engagement politique en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus et de nous pencher sur les problèmes nouveaux et émergents. Nous devons redoubler d'efforts pour élaborer un nouveau concept de développement qui englobera la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Nous avons le devoir de faire avancer les choses, et nous devons pour cela élaborer une définition plus globale du développement.

Continuant de centrer notre attention sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons accorder une attention particulière aux besoins spécifiques de l'Afrique, notamment des pays les plus en difficulté. Le Programme d'action d'Istanbul propose des solutions concrètes pour permettre aux pays les moins avancés d'accélérer leur progression.

En ces temps où les pays donateurs sont en proie à une crise économique, qui ne semble pas s'atténuer, il s'avère difficile d'augmenter le niveau de l'aide. Il est donc essentiel d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Aucun progrès ne peut être accompli dans le domaine du développement si les autres politiques,

qu'elles concernent le commerce, l'agriculture, la migration, les changements climatiques ou d'autres sujets, annulent les effets positifs des politiques de développement. À cet égard, permettez-moi d'exprimer l'espoir que les délibérations qui se dérouleront dans le cadre du Forum de haut niveau qui doit avoir lieu à Busan d'ici la fin de l'année donneront des résultats positifs.

Notre expérience récente des activités de développement a renforcé notre compréhension des liens qui unissent développement et droits de l'homme. Le concept du droit au développement gagne en substance et devient plus généralement reconnu. D'autre part, des initiatives de développement spécifiques ont apporté de nouvelles preuves de l'importance de ces liens. Le rôle des femmes dans le développement en est un exemple pertinent. L'expérience et les recherches de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple, ont montré que l'autonomisation des femmes dans le domaine de l'agriculture pouvait permettre de réduire la faim de 30 % – résultat extrêmement impressionnant à tous points de vue.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables à la promotion de la paix, de la sécurité et surtout du développement. La Slovénie appuie fermement les travaux d'ONU-Femmes, qui aideront à renforcer considérablement l'action de l'ONU en vue de promouvoir l'égalité des sexes, d'élargir les possibilités et de combattre la discrimination contre les femmes dans le monde entier.

Une autre priorité dans le domaine des droits de l'homme à laquelle la Slovénie attache une grande importance se rapporte aux droits de l'enfant et au droit fondamental à l'éducation. Cette année, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, la Slovénie a déployé des efforts inlassables pour parvenir à la ratification universelle des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'objectif doit être, par le biais des instruments de l'ONU et de l'action nationale, de garantir une protection efficace des droits de l'enfant et d'améliorer le bien-être des enfants dans toutes les régions du monde.

Une grande partie de cette action concerne le droit fondamental à l'éducation, qui permet de donner aux jeunes les moyens de défendre la place qui leur revient au sein de la société. Je me souviens de l'époque où la Slovénie et le Costa Rica ont lancé une

campagne pour l'éducation aux droits de l'homme à la Troisième Commission, il y a près de 20 ans. Il est réconfortant de constater qu'aujourd'hui, les droits de l'homme sont de plus en plus souvent intégrés aux programmes scolaires officiels. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que l'enseignement des droits de l'homme ne soit incorporé dans les sociétés en tant que processus étalé sur toute une vie. L'Organisation des Nations Unies, son Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale continueront, j'en suis convaincu, d'y contribuer efficacement.

Je tiens à exprimer ma satisfaction de l'adoption du projet de déclaration sur l'enseignement et la formation aux droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme, au cours de sa session de mars. J'invite tous les États à appuyer cette importante déclaration que l'Assemblée générale, j'en suis convaincu, adoptera – à l'unanimité il faut l'espérer – cet automne même.

Les questions touchant aux droits de l'homme revêtent un aspect plus dramatique en cas de catastrophes naturelles. La famine qui sévit actuellement dans la corne de l'Afrique en est un triste exemple. Il s'agit d'une crise qui met en jeu l'existence humaine et les droits de l'homme. Tous les acteurs de la communauté internationale, y compris mon pays, la Slovénie, essayent déjà d'aider. Mais il faut aider davantage ; l'assistance humanitaire doit s'accroître.

J'ai mentionné brièvement quelques domaines d'importance particulière, d'engagement particulier et d'activités particulières pour la Slovénie. Notre attachement à l'Organisation des Nations Unies est solide et il le restera.

Les Nations Unies sont une Organisation de tous et pour tous. Depuis près de 20 ans maintenant, la Slovénie y travaille en tant qu'État Membre dévoué. Nous avons formulé des propositions pour une action spécifique et avons été heureux de travailler avec les autres États Membres, grands et petits, proches ou éloignés géographiquement. Nous avons travaillé ensemble sur des propositions et des décisions spécifiques et sur leur mise en œuvre.

Nous avons aussi proposé une série d'idées touchant à la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que des mesures plus résolues seront prises l'année prochaine à cet égard, et que davantage de progrès sera accompli que ce n'a été le cas jusqu'ici.

L'Organisation des Nations Unies représente un important espoir, un espoir pour le monde, et donne une possibilité aux États Membres de rendre la réalité, aussi compliquée et pénible qu'elle puisse être, plus conforme à nos espoirs. C'est dans cet esprit que la Slovénie a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité. Nous espérons recueillir un large appui.

Si nous sommes élus, nous serons un État Membre de l'Organisation des Nations Unies sur qui on peut compter, conscient des responsabilités du Conseil de sécurité et de tous ses membres envers l'Organisation entière et tous les États Membres. Nous

mettons nos efforts, notre jugement et notre sens de la justice au service de l'Organisation des Nations Unies. La justice est un article, un principe, une valeur dont la communauté internationale a besoin avant toute chose.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Slovénie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h 5.